

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 6 Mars.

L'année 1876, malgré les événements extérieurs et malgré la crise industrielle et commerciale qui a sévi dans toutes les parties du monde, s'est terminée chez nous par une démonstration éclatante de la prospérité publique. Sans doute il y a toujours des souffrances isolées, telle que la triste situation de l'industrie lyonnaise; mais les accidents de cette nature n'ont pas empêché le rendement des impôts de produire plus de cent millions de plus qu'en 1875. C'est là le signe le plus caractéristique de l'état des affaires et des transactions.

Nous sommes heureux d'avoir à constater que l'année 1877 a commencé sous des auspices plus favorables encore. Les conspirateurs bonapartistes auront beau critiquer et tâcher de semer la défiance au sein des populations : le gouvernement vient de pouvoir annoncer à la commission du budget que le rendement général des impôts pour le mois de janvier 1877 donne un excédant de neuf millions sur les prévisions budgétaires. Quelle preuve plus concluante peut-on avoir de la fécondité du travail, et de la confiance du pays dans les institutions actuelles si elles sont pratiquées sagement et modérément!

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 1^{er} mars.

Dépôt du rapport, présenté au nom de la commission du budget, sur les dépenses du ministère des finances pour l'exercice 1878. Ce dépôt a été accueilli par de vifs applaudissements. Il est à désirer que les rapports sur les budgets des autres ministères suivent de près celui-là. Le Parlement se trouvera ainsi dans de meilleures conditions que l'année dernière pour remplir la partie la plus essentielle de sa tâche.

On connaît les dispositions principales d'un projet de loi ayant pour but de venir en aide aux communes dépourvues d'écoles, au moyen de subventions et d'avances, jusqu'à concurrence d'une somme totale de 120 millions. Une caisse spéciale sera constituée pour le fonctionnement de ce service financier.

M. le ministre de l'instruction publique a déposé sur le bureau de la Chambre ce projet de loi, qui a été accueilli par des marques générales d'approbation.

S'il suffisait, pour réaliser les plus importants progrès, de nommer des commissions spéciales et d'instituer des enquêtes parlementaires, la France serait certainement, sous ce rapport, une des nations les plus favorisées du globe. La Chambre a adopté une résolution portant qu'une commission de 22 membres se-

rait chargée d'étudier et de proposer les bases sur lesquelles il y a lieu de compléter l'assiette du réseau des chemins de fer d'intérêt général; les voies et moyens les plus propres à en assurer l'exécution; enfin les modifications à introduire dans les cahiers des charges et les tarifs. La même commission devra procéder à une étude analogue en ce qui concerne les voies de navigation.

Séance du 2 mars.

Les commissions législatives auront désormais la faculté de se réunir à Paris dans le palais de l'ancienne Chambre des députés.

Cette résolution, dont M. Beaussire avait pris l'initiative, avait paru, à quelques esprits, porter atteinte à l'article 9 de la Constitution qui établit à Versailles le siège du pouvoir exécutif et des deux Chambres.

L'auteur de la proposition a fait remarquer que l'étude à laquelle se livrent les commissions n'est pas l'œuvre législative; elle n'en est que la préparation, et rien ne s'oppose à ce que les réunions des commissions se tiennent, si celles-ci le jugent convenable ou nécessaire à leur travail, dans une autre ville que Versailles qui n'en reste pas moins, selon le texte et l'esprit de la constitution, le siège officiel du Parlement.

Une majorité de 310 voix contre 455 s'est prononcée en faveur de la proposition de M. Beaussire.

Une disposition additionnelle et restrictive, aux termes de laquelle la faculté de réunion des commissions à Paris ne serait accordée que pour « les jours où il n'y aurait pas de séance publique à Versailles » a été repoussée par 208 voix contre 155. La Chambre a voulu laisser aux commissions elles-mêmes une entière latitude, quant à l'usage qu'elles pourront faire de la faculté dont elles jouiront, selon les convenances de leurs membres. C'est peut-être aller un peu loin, et la disposition additionnelle n'était pas inutile.

Dans la même séance de la Chambre des députés, à l'occasion de la prise en considération de la proposition de MM. Levavasseur et autres, portant abrogation de la loi sur l'aumônerie militaire, M. le ministre de la guerre a déclaré qu'il se réservait de combattre cette proposition au nom de la liberté de conscience. On ne doit pas faire honneur seulement à M. le général Berthaut de cette excellente résolution. Il est évident qu'elle est l'œuvre du ministère tout entier.

SÉNAT.

Dans sa dernière séance, le Sénat a rejeté définitivement toute la loi des prud'hommes. Ensuite il a abordé la loi relative à la suppression des sous-préfectures de Sceaux et de Saint-Denis. M. Bérardi, rapporteur de la commission, proposait non pas l'adoption de ce projet, bûclé à la hâte par la Chambre, mais le vote d'une loi amendant et corrigeant certaines erreurs du texte adopté par les

députés. MM. de Ventavon, Bathie et Clément sont venus alors rappeler que ceux-ci avaient oublié, dans leur précipitation, les dispositions formelles d'une législation qu'on n'a ni abrogée ni songé à abroger : qu'aux termes de la loi du 10 août 1871 il fallait, avant de toucher à un arrondissement, requérir l'avis des assemblées locales. Sans doute le conseil général de la Seine, qui avait soulevé cette question, s'était prononcé pour la suppression des deux sous-préfectures; mais les conseils municipaux intéressés n'avaient pas été mis en demeure d'exprimer leur opinion, et MM. Bathie et Clément ont démontré la nécessité d'assurer le respect de la loi. M. Jules Simon est alors monté à la tribune, et, sans oser se prononcer d'une façon nette et ferme soit pour, soit contre la loi attaquée, il a fini par donner raison à MM. Clément et Bathie, et, lâchant sur le champ de bataille le rapporteur et les autres défenseurs du projet, il a annoncé que le gouvernement allait procéder à l'enquête exigée par la loi de 1871.

ORIENT

Le parti de la paix semble prendre plus d'influence en Russie. On se demande si vraiment l'honneur oblige à faire la guerre, et l'on conclut négativement. L'intérêt, moins encore. On est fier, très-justement fier de l'expérience que l'on vient de faire, sous les regards du monde, de la facilité et de la promptitude avec lesquelles l'armée russe a été mobilisée et réunie sur les bords du Pruth. C'est une victoire morale dont la Russie a raison de s'enorgueillir et que nul ne lui conteste maintenant; mais on serait plus heureux encore de voir la Russie remporter la victoire de la raison politique sur les entraînements passionnés. La Russie en serait-elle amoindrie dans l'opinion de l'Europe? Non, assurément. On sait ce qu'elle peut faire, mais on aimerait qu'elle choisit mieux son moment. Un très-grand nombre de Russes pensent à ce sujet comme l'Europe, et ce nombre grossit tous les jours. Il y a peu de temps on n'entendait guère en Russie que des conseils belliqueux; la voix de la paix se fait entendre à son tour : le dernier mot ne devrait-il pas lui rester?

(Journal des Débats).

M. le président du conseil et M. le sous-secrétaire d'Etat à la justice ont été entendus par la commission des poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

En réponse aux questions de la commission, M. le président du Conseil a déclaré qu'il a prescrit des poursuites contre le Pays en même temps que contre les Droits de l'Homme, et que la qualité du rédacteur du Pays avait seule retardé le procès.

Quant aux opinions qu'il a toujours

soutenues en ce qui concerne la liberté de la presse, M. Jules Simon les conserve. Actuellement, ce qu'il poursuit ce n'est pas un délit de presse, c'est un délit de droit commun, commis par la voie de la presse.

Injurier, calomnier, pousser au coup d'Etat et à la guerre civile, c'est l'insurrection contre la loi de l'Etat; ce fait ne peut pas, dans la presse plus qu'ailleurs, rester impuni. Il fallait poursuivre d'abord le journal qui menait l'attaque. Si d'autres commentent les mêmes faits, ils seront poursuivis.

Le bonapartisme sera attaqué vigoureusement partout où il est retranché; il y a déjà eu des changements de fonctionnaires, ces changements se continueront avec fermeté, mais avec la mesure nécessaire.

M. le sous-secrétaire d'Etat à la justice a confirmé ces déclarations.

Nous devons ajouter qu'il a été annoncé que la poursuite aurait lieu successivement devant la police correctionnelle et devant le jury.

L'ex-père Hyacinthe.

M. Loyson, qui a été en religion le père Hyacinthe, aime le bruit, il aime la foule. Aujourd'hui qu'il n'a plus l'église Notre-Dame pour y réunir un auditoire d'élite, épris de sa parole éloquent, il s'ennuie. Le bonheur qu'il a pu trouver dans son mariage avec une Américaine ne le console pas des succès oratoires qu'il n'a plus et qui avaient longtemps rempli sa vie et enorgueilli son âme. Il ne peut plus remonter dans la chaire. Prêtre catholique, il a renié sa foi. Carme déchaussé, il a jeté son froc aux orties. Il est condamné à ne faire que des conférences, comme un simple professeur de littérature, de philosophie ou d'histoire. Il avait rêvé d'être un nouveau Luther. Il n'est qu'un second Deschanel. Quel que soit son talent de parole, il ne soulèvera pas le monde. Il le sent très-bien et peut-être regrette-t-il tout bas les jours passés, où son éloquence parlait de Dieu à des croyants et électrisait des milliers de fidèles accourus à sa voix pour l'entendre.

L'ennui engendre des fantaisies. Celle de M. Loyson est de traiter pendant le carême des sujets religieux dans des réunions publiques. C'est peut-être une façon de se rappeler le temps où il prêchait à Notre-Dame. Il a donc demandé l'autorisation que la loi exige, d'abord à M. de Marcère, puis à M. Jules Simon, l'un magistrat d'origine, l'autre philosophe de profession, tous deux portés successivement, par le cours des révolutions, au ministère de l'intérieur sous la République de 1875. Le prêtre détroqué ne doutait pas que cette demande ne

fût favorablement accueillie. Il avait écrit deux lettres qui se répètent l'une l'autre. Il y disait que ce qu'il demandait à faire à Paris, il l'avait fait sans difficulté à Londres, sous la présidence soit de M. Gladstone, soit de M. le duc d'Argyle.

Quel n'a pas été l'étonnement de M. Loyson de recevoir de chacun de ces deux ministres une réponse négative identique. Il avait cependant assaisonné sa seconde supplique d'une phrase très louangeuse pour M. Jules Simon. M. le président du conseil, ne s'est pas laissé prendre à cette amorce, et il a refusé, comme avait refusé M. de Marcère, l'autorisation qui lui avait été demandée, en s'appuyant d'un décret de 1808. Ce décret, qu'on ne s'attendait guère à voir revivre en cette occasion, ne confère à l'administration supérieure le droit d'autoriser des cours publics que lorsqu'ils portent exclusivement sur des matières littéraires ou scientifiques. Or, les sujets que l'ancien carme déchaussé se proposait de traiter dans des réunions publiques avaient, de son aveu, un caractère essentiellement religieux. L'un d'eux avait même un titre significatif : la Réforme de la famille. C'était une porte ouverte pour entrer en plein dans la question scabreuse du mariage des prêtres.

Le pouvoir discrétionnaire existe ou n'existe pas. Lorsqu'il n'existe pas, la société est fatalement livrée à toutes les tentatives des empiriques et des révolutionnaires de la parole. Mais lorsqu'il existe, il est assez naturel que le pouvoir s'en serve pour prévenir des scandales inutiles.

(Soleil).

INFORMATIONS

M. Denis, maire de Morlincourt (Oise), a été révoqué. La cause de cette mesure est la présence de M. Denis (fonctionnaire au service de la République), à la messe anniversaire célébrée dans la cathédrale de Noyon, le 13 janvier dernier, pour le repos de l'âme de l'ex-empereur Napoléon III, cérémonie en apparence comme au fond essentiellement politique.

Dans les régions officielles et parlementaires on se préoccupe beaucoup de la législation sur la presse.

Ce n'est pas le cas de dire qu'il n'y a rien à faire. Il y a au contraire beaucoup à faire dans cet ordre d'idées et de faits.

Malheureusement, au lieu de procéder par une loi d'ensemble, on procède par détail.

La Chambre a déjà voté l'abrogation du décret de 1852, ce qui remet, sous plusieurs rapports, la presse sous le régime antérieur.

Maintenant elle est à la veille de

voter également l'abrogation de la loi de 1874, ce qui replacera, sous d'autres rapports, la presse sous le régime de la loi de 1871.

Mais les lois antérieures à 1852 et la loi de 1871 appellent elles-mêmes une révision et une simplification, en un mot une codification.

N'est-il pas été plus naturel, plus logique, plus simple de hâter la rédaction de la loi d'ensemble et de ne toucher à la législation actuelle sur la presse que par cette loi?

On trouve dans le *Bulletin de statistique et de législation* un tableau qui résume, au point de vue des recettes, toute l'histoire financière de la France depuis 1869.

Ce tableau présente un résumé comparatif des recettes réalisées pendant l'exercice 1869 et des recettes prévues pour l'exercice 1877.

Il en ressort que, déduction faite de la part afférente aux territoires cédés depuis lors, le total des recettes de 1869 était de 1,777,878,411 fr.; tandis que l'évaluation des recettes pour 1877 est de 2,737,003,812 fr., ce qui donne, pour ce dernier exercice une différence en plus de 959,125,401 fr. Dans ce chiffre le produit des impôts créés depuis la guerre figure pour 740,145,700 fr.; l'augmentation provenant de l'amélioration des anciens impôts est de 218,979,602 fr., chiffre très-important et très-satisfaisant quand on tient compte des difficultés politiques et économiques des six dernières années.

Le *Bulletin de statistique* nous fournit également quelques chiffres intéressants sur la récolte des vins en 1875 et 1876.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'extrême infériorité de la récolte de 1876, par rapport à celle de 1875, laquelle, il est vrai, a donné la production la plus forte qui ait jamais été constatée. Elle était de près de 84 millions d'hectolitres, ce qui donnait un rendement moyen de 35 hectolitres par hectare planté, tandis qu'en 1876 on ne compte plus que 41,846,748 hectolitres, soit à peine la moitié de la précédente récolte et moins de 18 hectolitres par hectare de vigne.

Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure ce regrettable déficit peut être imputé au phylloxera.

Le conseil municipal de Paris en veut au palais des Tuileries. Il ne sera satisfait que le jour où il n'en restera pas un seul vestige. Il fait déjà ouvrir une voie carrossable qui préjuge la question de la réédification de ce palais.

Ce n'est pas assez radical pour M. Levrault, qui demande que dès aujourd'hui on établisse un jardin sur les ruines du palais des Tuileries, afin qu'il soit bien décidé, bien compris, que personne ne songera jamais à le relever. Le conseil a pris ce projet en considération.

Il va bien, le conseil municipal de Paris! il va presque aussi bien que les incendiaires pétroleurs de la Commune.

Une autre notabilité radicale de ce Parlement au petit pied qui se croit une Assemblée législative parce qu'il siège au palais du Luxembourg, où a siégé la Chambre des pairs, le confrencier socialiste Louis Blanc et le Sénat, M. Delattre a eu une idée assez originale. Il veut que l'on élève dans le jardin des Tuileries un pavillon destiné à donner des concerts, un autre pavillon destiné à des exercices de gymnastique. Pendant qu'on y est, pourquoi n'y construirait-on pas une salle de danse et un quatrième pavillon

pour des exercices de tir et d'escrime? Ce serait complet.

Le conseil municipal de Paris a aussi adopté le projet de M. Delattre.

Le conflit présidentiel aux Etats-Unis est complètement terminé. La commission arbitrale a achevé son œuvre, qui a été ratifiée par le Congrès. M. Hayes est proclamé président des Etats-Unis, et le parti républicain, c'est-à-dire le parti radical, triomphe.

Cette victoire, obtenue par la fraude dans les comités électoraux de certains Etats, contre les démocrates, et par la seule force du nombre dans le sein de la commission arbitrale, peut coûter cher à ce parti, dont le candidat, définitivement élu, est installé à la Maison-Blanche.

M. le comte d'Haussonville vient de rentrer à Paris, revenant d'Algérie, où il a visité les villages alsaciens-lorrains de Haussonville et de Boukalfa, que la Société qu'il préside a créés dans la province d'Alger. Il rapporte paraît-il de cette excursion les impressions les plus satisfaisantes. Ces deux centres de population sont en pleine voie de prospérité, et la Société de protection entrevoit déjà le moment où les familles laborieuses qu'elle a établies dans ces deux localités vont être en état de rembourser une partie des avances qui leur ont été faites. Ce succès est de nature à encourager la Société de protection dans l'œuvre patriotique entreprise par elle il y a trois ans: Elle s'occupe de peupler en ce moment un troisième territoire, le *Camp du Maréchal*, dont la fertilité est renommée en Algérie.

Le *Petit Marseillais* raconte une tentative d'assassinat commise sur un prêtre.

M. l'abbé Hyacinthe Daniel, professeur à la maîtrise de Saint-Théodore, rentrait chez lui vers deux heures et demie. A peine venait-il de sonner à la porte de son domicile, qu'un individu qui passait et se trouvait en ce moment à trois pas, déchargea sur lui un coup de revolver; la balle atteignit le malheureux abbé dans la hanche droite.

Une femme, témoin de cette scène et qui avait failli être atteinte par le projectile, se mit à crier à l'assassin! tandis que le meurtrier fuyait à toutes jambes.

L'inconnu, poursuivi par plusieurs personnes, a pu être mis en état d'arrestation et conduit au bureau de police. C'est un ouvrier originaire du département du Gard, arrivé à Marseille depuis quelques mois à peine pour y chercher du travail. Il se trouve actuellement sans emploi et donne, paraît-il, depuis quelque temps des signes d'aliénation mentale.

Interrogé sur les mobiles de l'acte qu'il venait de commettre, il a répondu d'une façon incohérente, se prétendant en butte aux poursuites et aux obsessions d'ennemis imaginaires, dont il cherche à se débarrasser. C'est dans ce but qu'il aurait fait, il y a quelques jours, l'acquisition d'un revolver de poche, dans lequel il avait placé cinq cartouches. Par moment ses réponses étaient plus vraisemblables; il a même déclaré qu'il possédait quelque bien dans son pays. L'abbé Daniel a déclaré ne pas le connaître.

CHRONIQUE LOCALE
ET MÉRIDIIONALE.

Le *Courrier du Lot* a annoncé à propos de l'Exposition de 1878:

L'ABSTENTION PROBABLE DE L'AUTRICHE.

Quand il parlait ainsi, *non-seulement* l'Autriche avait adhéré depuis bien longtemps; mais, ainsi que nous l'avons dit et répété, son Parlement avait voté une somme de 600 mille florins au lieu de 400 mille qui étaient demandés pour sa participation officielle à notre grande solennité industrielle, commerciale et agricole.

Le *Courrier du Lot* a annoncé en même temps:

L'ABSTENTION PROBABLE DE L'ANGLETERRE.

Quand il parlait ainsi, *non-seulement* l'Angleterre avait adhéré depuis longtemps, mais tous les journaux annonçaient que le prince de Galles, héritier de la couronne venait de présider une réunion importante de la commission britannique.

Le *Courrier du Lot* a annoncé encore:

L'ABSTENTION PROBABLE DE LA SUISSE.

Quand il parlait ainsi, *non-seulement* la Suisse avait adhéré depuis bien longtemps; mais la commission chargée de cette grande question se réunissait presque tous les jours, et finalement cette commission a décidé d'augmenter le crédit déjà voté.

Eh bien! croyez-vous que le *Courrier du Lot*, devant notre protestation indignée, ait reconnu les mensonges dont il s'était rendu coupable? Pas le moins du monde. Pour les lecteurs du *Courrier du Lot*, nous avons:

L'abstention probable de l'Autriche,

L'abstention probable de l'Angleterre,

L'abstention probable de la Suisse.

C'est ainsi qu'on trompe les campagnes; c'est ainsi qu'en les effrayant on cherche à entraver les affaires, pour qu'elles cèdent leurs récoltes à vil prix et que, mécontentes de la situation présente, elles soient amenées à donner leurs suffrages aux candidats de l'empire.

Nous sommes heureux d'annoncer que Mgr de Cahors a obtenu de notre Saint Père le Pape, la croix de commandeur de l'ordre de St-Grégoire, pour M. le comte d'Armagnac, président de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Nous enregistrons avec plaisir le nouveau succès obtenu par notre compatriote, M. Cyprien Calmon.

Dans la récente exposition pour la vulgarisation de l'art chrétien, la société de St-Jean à Montpellier, a discerné à M. Calmon une médaille d'or. Cette récompense est d'autant plus flatteuse pour l'artiste cadurcien qu'elle était unique.

Le sujet couronné est un dessin à l'aquarelle, sur fond d'or, représentant le martyre de saint Etienne, projet de peinture murale.

Les cinq premières listes de souscription pour la création de l'université catholique à Toulouse s'élèvent à 547,990 fr.

M. Mariandé, adjoint de 1^{re} classe à l'intendance de Cahors, a été désigné pour Amélie-les-Bains.

M. Hénot, adjoint de 2^e classe à l'intendance militaire à Montauban, a été désigné pour Cahors.

Le ministre de la marine et des colonies vient de reculer de treize jours les dates fixées pour le concours d'admission à l'Ecole navale en 1877.

D'après la nouvelle décision, les compositions auront lieu les 14, 15 et 16 juin prochain, dans tous les centres d'examen. Quant aux épreuves orales, elles commenceront à Paris le lundi 16 juillet.

Après les éclipses de lune, voici venir les éclipses de soleil.

On annonce que nous en aurons deux cette année. La première, partielle, le 15 de ce mois, visible à Paris, et la seconde le 9 août, mais invisible.

Quant à la lune, une nouvelle éclipse totale aura lieu le 20 du mois d'août.

Le conseil municipal de Figeac a, dans sa séance de vendredi dernier, voté une somme de 300 fr. pour les ouvriers lyonnais.

Le 27 février, à dix heures, à Lamenardie, commune de Saint-Céré, le nommé Délaurier, Marcelin, âgé de 45 ans, propriétaire, aidé des nommés Pépriet, Denis, âgé de 60 ans, et du fils de ce dernier, âgé de 34 ans, procédait à l'abattage d'un châtaignier.

Dans sa chute, l'arbre a atteint Délaurier à la tempe et l'a tué sur le coup.

M. de Thonnens, ancien avoué à Périgueux, plus connu sous le nom de roi d'Araucanie, est en ce moment à Bordeaux, à l'hôpital Saint-André.

Orlélie Antoine 1^{er} partit, il y a environ deux ans, pour tenter de nouveau la conquête de son royaume; mais son voyage ne fut qu'une longue suite de misères. Emprisonné par la république Argentine, dépoillé même, parait-il, des ressources qu'il avait emportées, et tombé dans la détresse, à peine avait-il recouvré sa liberté, qu'il fut atteint d'une affection grave qui le força de se réfugier à l'hôpital français de Buenos-Ayres.

Il y a quelque temps, une souscription ouverte en sa faveur à la Plata lui permit de se faire rapatrier en France par le *Parana*, arrivé à Bordeaux le 26 février. Mais, dès son débarquement, souffrant encore des suites de sa maladie, M. de Thonnens a dû se faire conduire à l'hôpital Saint-André.

Il n'est bruit, depuis quelques jours, à Bordeaux, que d'un sinistre financier qui, d'après les derniers renseignements recueillis, serait très-important. Le comptable du bureau des recouvrements des primes d'assurances maritimes, M. B..., aurait été arrêté, depuis deux ou trois jours, sous l'inculpation d'un détournement de fonds que l'on évalue à 3 ou 400,000 francs.

Par décret du 27 février, le collège électoral de la 2^e circonscription de l'arrondissement de Bordeaux (Gironde) est convoqué pour le dimanche 25 mars prochain, à l'effet d'élire un député.

On lit dans la *Semaine catholique* de Toulouse:

La plupart de NN. SS. archevêques et évêques du Sud-Ouest ont fait savoir à Mgr l'archevêque de Toulouse qu'ils viendraient célébrer avec nous, le 7 mars, la grande fête de saint Thomas d'Aquin, patron de notre future Université libre.

Il y aura, le matin, une messe pontificale; le soir, vêpres, sermon par Mgr Ramadié, archevêque d'Albi, procession des reliques de saint Thomas dans l'intérieur de la basilique et salut.

Le soir du même jour, sera tenue,

dans une vaste salle, la conférence publique où l'on entendra M. de Belcastel, sénateur, et M. le comte Fernand de Rességuier traiter la question des Universités catholiques.

Le lendemain, à l'archevêché, les éminents prélats délibéreront sur la fondation projetée et sur les moyens d'y prendre afin de l'asseoir solidement.

L'*Echo de la Province* dit que la conférence sur les Universités sera rigoureusement *privée*; on n'y entendra qu'avec une carte d'invitation personnelle.

La *Revue religieuse* de Rodez annonce que Mgr Bourret assistera à la fête de saint Thomas d'Aquin et à la réunion des évêques.

La pomme de terre n'est pas en ce moment plus épargnée que la vigne, elle est ravagée par un terrible insecte contre lequel on n'a encore trouvé aucun moyen de destruction. Le ministre de l'agriculture et du commerce vient de recevoir sur ce parasite, dont le nom scientifique est *doryphora decemlineata*, une note qu'il croit devoir porter à la connaissance du public:

C'est vers le mois de mai que le *doryphora* sort de terre, où il a séjourné tout l'hiver.

Dans l'espace de douze à quatorze jours, la femelle s'accouple, incube et dépose ses œufs, au nombre de dix à douze, sur la partie inférieure des fanes de la pomme de terre, et continue ainsi son œuvre de reproduction pendant quarante à quarante-cinq jours.

Quant aux larves, dès qu'elles sont sorties de leur enveloppe ovaire, ce qui a lieu dix-huit ou vingt jours après la ponte, elles quittent la feuille sur laquelle elles ont été déposées, rentrent dans la terre et y opèrent leur seconde métamorphose.

L'insecte sort de terre après dix à douze jours et procède à son tour à la multiplication de sa génération.

Enfin vers la fin de septembre le *doryphora* entre définitivement dans le sol pour hiverner.

On calcule que, dans le courant de l'été, l'insecte donne trois générations, et qu'ainsi un couple de colorados produit par année, environ 14,000 insectes.

C'est en 1824 que le colorado a été aperçu pour la première fois, en Amérique, dans la contrée appelée les Montagnes Rocheuses.

En 1861, il traversait l'Etat de Missouri et était signalé dans l'Iowa.

Il se transporta ensuite vers le Minnesota, en 1865; puis l'année suivante traversait le Mississippi et faisait invasion dans le Wisconsin, l'Illinois et le Kentucky. En 1870, on le trouvait dans les Etats de Michigan et de l'Ohio: le lac de Michigan n'avait pu arrêter sa marche désastreuse.

Enfin, en 1871, il envahissait le Canada du Sud, ainsi que la Pensylvanie et était signalé à New-York.

En 1874, des navires l'emportèrent en Allemagne dans des caisses renfermant des pommes de terre.

Encore un ennemi dont nos agriculteurs feront bien de se garder.

On lit dans le *Courrier*, de Châlons-sur-Saône:

« Un phénomène pomologique, inouï peut-être, s'observe en ce moment à Buxy, dans un jardin appartenant à M. Larèpe, vigneron. Il y a dans un jardin un groseiller qui a produit, savez-vous quoi? Une pomme de reinette grise!... Ne riez pas, la chose est certaine.

Plusieurs personnes l'ont vue, et un journal décrit la position que ce fruit étrange occupe entre deux bourgeons déviés de leur direction primitive et naturellement inclinés. Comment s'est opéré ce prodige de végé-

tation? La question mérite d'être étudiée par les hommes compétents. Mais il est permis de faire remarquer que notre confrère relève une particularité qui peut être toute une révélation.

Il constate, en effet, que ce groseiller est placé à quatre mètres environ d'un pommier de pommes reinettes. Le groseiller, pendant la période de gestation, aura peut-être jeté un regard d'envie sur son voisin, et, par suite, donné naissance à la pomme, dont la venue attire chaque jour de nombreuses visites et met en émoi le monde horticole et floricole. Que voulez-vous? La nature est si bizarre!

Avis aux amateurs de petits pois flageolets et autres conserves alimentaires! Dans un rapport au conseil de salubrité, M. Pasteur signale les faits suivants: Sur quatorze boîtes de conserve de petits pois prises au hasard et achetées chez les marchands des grands quartiers de Paris, la Madeleine, Saint-Honoré, etc, dix renfermaient du cuivre, et quelquefois jusqu'à un dix-millième environ du poids total de la conserve, abstraction faite du liquide qui baigne les petits pois. Ce dernier en renferme quand les petits pois en renferment, mais en quantité beaucoup moindre. Le cuivre se fixe particulièrement à l'état insoluble dans la matière solide des petits pois, notamment dans la partie légumineuse, sur l'enveloppe corticale extérieure.

Il n'est pas besoin, du reste, d'être chimiste pour savoir si une conserve de petits pois renferme du cuivre. M. Pasteur a reconnu, d'après l'ensemble de ses observations, que les conserves renferment toujours du cuivre toutes les fois qu'elles offrent, même à un faible degré, la teinte verte des petits pois naturels. Les conserves qui n'en renferment pas ont, au contraire, une teinte jaunâtre non mélangée de vert. Il n'existe pas, dans l'état actuel de l'industrie des conserves alimentaires, de procédé permettant de fabriquer des conserves de petits pois avec teinte verte sans addition d'un sel de cuivre. Par conséquent, tous les petits pois conservés se rapprochant des petits pois nouveaux sont des petits pois additionnés de cuivre.

Alors même que la physiologie démontrerait que le cuivre est moins vénénéux qu'on ne l'a supposé jusqu'ici, il n'en serait pas moins exact qu'il y aurait falsification prescrite par la loi. Qui dit petits pois dit un produit naturel où le cuivre est absent. La tolérance ne pourrait exister

qu'à la condition d'obliger le fabricant et le vendeur à inscrire sur leurs boîtes: « Conserves de petits pois verdies par les sels de cuivre. » La tolérance reviendrait sans doute à la prohibition absolue, car il est peu probable qu'un consommateur s'accommodât jamais d'un aliment portant cette suscription, pas plus qu'il ne s'accommoderait d'un vin sur le tonneau duquel on écrirait: « Vin fuschiné. »

Les loups continuent leurs exploits dans le département de la Dordogne. Plusieurs de ces animaux sont signalés dans le canton de Vergt, et, ces jours derniers, l'une de ces dangereuses bêtes a jeté la terreur dans la commune du Salon. Un journal de notre ville a reçu à ce sujet les détails qui suivent:

« Hier, vers midi, sur le territoire de la commune du Salon, trois jeunes filles gardaient ensemble leurs troupeaux. Tout à coup, une louve de grande taille se montre, sépare quelques moutons du gros du troupeau et les pousse devant elle. Cependant, les aboiements des chiens et les cris des bergères l'occupent et l'arrêtent un instant; mais, reprenant bientôt sa course, elle rencontre sur son passage la jeune M... S..., âgée de 16 ans, la renverse et s'acharne sur elle, en lui déchirant une joue et en lui faisant une morsure à la lèvre supérieure. Les chiens de garde, excités par les bergères, se précipitent de nouveau et harcèlent la louve. Celle-ci, inquiétée et attaquée par eux, abandonne la jeune fille, qui put être relevée et conduite chez ses parents, ou peu de temps après M. le docteur Guichemère s'empressait de la panser.

Cependant, la louve continuait sa course, et, arrivée aux taillis de Puyagut, elle se jette sur un autre troupeau, qu'elle met en fuite.

C'est alors que Pierre Morceau, cultivateur, ancien soldat, âgé de cinquante-cinq ans, qui coupait de la lièze avec sa fille, âgée de dix-huit ans, s'élance dans la direction du troupeau et se trouve face à face avec l'horrible bête, dont il veut arrêter la poursuite. Mais, furieuse de cet obstacle, la louve se précipite sur lui, en poussant un hurlement et cherche à le prendre au visage.

Dans cette situation critique, Moreau qui n'a pas à sa disposition le moindre instrument de défense, conserve, néanmoins, tout son sang-froid. Il saisit à plein corps la louve, dont la geôle béante est à la hauteur de son visage, et la précipite à terre, où il est entraîné avec elle. Ils roulent

amour. Si d'abord l'image de la jeune fille se mêlait à tous ses rêves, elle remplissait aujourd'hui ce cœur ardemment épris. Elle le remplissait surtout depuis le jour où le jeune homme, après les mauvais traitements qu'il avait reçus de Marco, fut assuré qu'il avait rompu pour toujours avec son ancien protecteur, et vit se dresser ainsi devant lui une barrière infranchissable. Jusque-là il n'avait vécu et ravaillé que dans l'idée de plaire à Marco, le seul homme qui put assurer sa gloire et sa fortune.

Aujourd'hui, il ne voyait qu'avec peine ces personnes et ces lieux qui lui rappelaient ses anciennes joies, son avenir était brisé; Béatrix seule remplissait son cœur. Son unique désir était de l'épouser et de fuir aussitôt avec elle la terre natale, pour aller en Asie combattre les Sarrasins.

C'était là le parti que prenaient d'ordinaire tous ceux qui n'espéraient plus vivre en paix et heureux dans leur patrie.

Peut-on admettre que les parents de la jeune fille aient consenti à la laisser partir pour un si long et dangereux voyage, à la recherche d'un avenir si pénible et si obscur? La crainte de Marco leva toutes les difficultés.

Ermelinde consentit à ce dur sacrifice pour mettre sa fille à l'abri de toute ten-

ensemble l'espace de plusieurs mètres, jusqu'à ce que, parvenant à la saisir, d'une main vigoureuse, à la gorge, il l'étend sur le dos, la maintient sous lui, malgré des efforts désespérés, et appelle à son secours sa jeune fille, qui, avec sa pioche, frappe à coups redoublés le crâne de la louve. Dans cette lutte, où il avait dépensé toutes ses forces, mais où il fait preuve de tant de sang-froid et de courage, on est heureux de constater que le brave Moreau n'a reçu qu'une blessure au pouce de la main gauche.

Quelques heures après, tout brisé de fatigue, mais heureux de son succès, il conduisait à Vergt sa victime chez M. Marty, dont il est le colon, et recevait d'une foule empressée et sympathique les félicitations dues à son dévouement et à son énergie. On espère que M. le préfet voudra bien récompenser cette belle conduite.

Cette louve mesure 1 mètre 50 du museau à l'extrémité de la queue, et pèse 27 kilos.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Les artistes redoublent de zèle et de travail. M. Boutines monte pour jeudi 8 mars, *Le Panache*, pièce nouvelle du théâtre du Palais-Royal de M. Edmond Gondinet.

Après le grand succès de *Nos bons Villageois* il n'est point à douter de la bonne exécution de la pièce de M. Gondinet.

Nul n'ignore que *Le Panache* a tenu l'affiche du Palais-Royal pendant plus d'un an.

La pièce qui vient d'être reprise, attire tous les soirs une foule nombreuse à ce même théâtre.

Nous souhaitons à M. Boutines un succès pareil. Qu'il ne se laisse point décourager et qu'il continue à nous donner des spectacles nouveaux, car nous sommes certains que le public qui aime l'art, lui reviendra. Ce sont de mauvais jours à passer, d'autant plus pénibles qu'ils ne pouvaient être prévus; qu'il supporte donc courageusement la concurrence du café-concert; les gens sérieux sont avec lui!

X.

BULLETIN COMMERCIAL

MARCHÉS DES DÉPARTEMENTS.

Cahors, 1^{er} mars.

700 hectolitres de froment ont été amenés et 600 ont été vendus à raison de 22 fr. 80 l'hect.

300 hectolitres de maïs ont été amenés

tative. Qui sait si l'amour ou un caprice de Visconti ne l'aurait pas poussé quelque jour à une fâcheuse extrémité? En même temps Ermelinde voulait empêcher qu'Ottorino ne vint à découvrir la véritable raison de la haine de Marco, et qu'une jalouse fureur ne l'excitât à se mesurer avec un si puissant et si formidable rival.

Quant au comte, il se résignait pour se mettre à l'abri. Il pourrait dans tous les cas répondre à Marco qu'il n'avait pas manqué à sa parole, et lui laisser croire qu'Ottorino avait enlevé Béatrix, qu'elle s'était enfuie avec lui; enfin, il trouverait toujours une excuse suffisante.

Voilà à quel point en étaient venues les choses, quand Lodrisio et Pelagrua eurent cette conversation que nous avons rapportée.

Les noces devaient être célébrées dès que le siège serait levé et la guerre finie. Le comte exigea qu'elles se fissent en secret.

Il fut convenu que les nouveaux époux partiraient aussitôt pour Castelletto, château situé sur le Tésin et qui appartenait à Ottorino, et n'y resteraient que le temps nécessaire pour les préparatifs du voyage en Terre-Sainte.

Lupo et Laurette les accompagnaient, heureux de partager la fortune de leurs

et 250 vendus à raison de 17 fr. 50 l'hect.

850 paires de bœufs ont été amenées et une grande partie a été vendue de 36 à 38 fr. les 50 kil. poids vif.

1,500 moutons ont été amenés, 1,200 so sont vendus de 15 à 35 fr.

Marmande, 3 mars.

Blé, 22 fr. 50 l'hect. pour la première qualité.

Nérac, 3 mars.

Blé, prix moyen, 22 fr. 55 l'hect.

Maïs, 18 fr. l'hectolitre.

Avoine, 13 fr. l'hectolitre.

Fèves, 18 fr. l'hectolitre.

Pommes de terre, 6 fr. 25 l'hect.

Monclar, 3 mars.

Le blé s'est vendu 22 fr. les 80 kil. net, rendus sur les cales du Lot.

Les œufs se sont vendus 50 cent. la douzaine.

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 5 Mars 1877.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.171	1.753	1.35 à 1.75
Vaches.	1.023	898	1.10 à 1.64
Taureaux.	109	98	0.95 à 1.38
Veaux.	555	409	1.60 à 2.25
Moutons.	16.347	15.879	1.85 à 2.10
Porcs.	1.627	897	1.24 à 1.64

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 5 mars.

Un accident, qui pouvait avoir des conséquences fort graves est arrivé à M. Waddington. Le ministre de l'instruction publique se promenait à cheval au bois de Boulogne, lorsque son chapeau vint à tomber. Il mit pied à terre pour le ramasser, et il avait déjà le pied à l'étrier pour remonter en selle, lorsque le cheval partit. M. Waddington put se dégager mais non sans être entraîné pendant quelques instants; au bout desquels il parvint à arrêter lui-même son cheval. Le ministre en sera heureusement quitte pour quelques contusions légères et une foulure au pied.

Versailles, 5 mars.

L'Officiel publie ce matin treize convocations de commissions dont onze à Paris au Palais-Bourbon.

La commission chargée de l'examen de la demande en autorisation de poursuites contre M. Paul de Cassagnac s'est prononcée aujourd'hui, après avoir entendu M. Paul de Cassagnac, pour l'autorisation à la majorité de 7

maîtres.

Béatrix avait une âme forte et courageuse. Elle n'était effrayée ni par les privations et les dangers d'un si long et pénible pèlerinage, ni par l'incertitude du sort qui lui était réservé sur une terre étrangère. Toute peine et tout labeur lui semblaient doux et facile, pourvu qu'elle les partageât avec son bien-aimé.

Mais elle était en même temps tourmentée par l'idée de quitter ses chers parents et surtout sa bonne et affectueuse mère, par l'idée de s'éloigner ainsi, pour si longtemps, de ne plus la revoir peut-être. La pauvre enfant ne pouvait supporter cette amère pensée.

Jamais Béatrix n'avait été aussi tendre et aussi caressante. Elle se rappelait avec un profond sentiment d'amour tout ce que sa mère avait fait et souffert pour elle, en l'élevant depuis sa naissance jusqu'à ce moment. Elle éprouvait de vifs remords au souvenir de ses fréquentes désobéissances, encouragées par l'aveugle condescendance de son père, au souvenir surtout des derniers jours passés à Limouta, quand changée et aigrie par son amour, rebelle aux conseils de sa mère, elle l'avait affligé par ses résistances, son entêtement et ses bouderies.

Vaincue par ces souvenirs, l'affectueuse jeune fille se jeta au cou de sa mère,

voix contre 4. M. Girard a été élu rapporteur par 10 voix sur 11.

On annonce pour jeudi le dépôt du rapport sur le bureau de la Chambre.

Le Times ne croit pas que le général Ignatieff doive aller à Londres comme on l'a annoncé. Il se rencontrera seulement à Paris avec M. de Schonvaloff, ambassadeur de Russie en Angleterre.

Le même journal publie un télégramme de Berlin disant que le général Ignatieff a pour mission d'offrir aux puissances, de la part de son gouvernement, le licenciement de l'armée russe, si on veut admettre l'abolition virtuelle du traité de Paris.

Bourse de Paris

Cours du 5 Mars.

Rente 3 p. %..... 73.75
— 4 1/2 p. %..... 405.30
— 5 p. %..... 106.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 5 mars	CLOTURE précédente
Banque de France..	3.310	3.475
Crédit foncier....	602 50	582 50
Orléans-Actions...	1.098 75	1.085
Orléans-Obligations.	338	334 75
Suez.....	673 75	662 50
Italien 5 %.....	72 50	71 48

PRÉFECTURE DU LOT.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 15 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

AVIS

Par acte passé devant M. le Maire de la commune de Vers, le dix février mil huit cent soixante-dix-sept, le sieur Albouys (Jean-Baptiste), de cette commune a cédé pour l'établissement de la digue de rétrécissement du passage de Vers, sur le Lot,

SAVOIR :

(pâturage (section D, n° 1, 176^m 9^o de méro 367); terre labourable (section D, numéro 336) moyennant la somme de mille six cents francs, ci..... 1,600 fr.

Cahors, le trois mars mil huit cent soixante-dix-sept.

Le Préfet du Lot,
A. PORTEU.

et l'inondant de ses larmes, la supplia de lui pardonner. Et souvent, comme si elle eut éprouvé quelque remords de l'amour qu'elle portait à Ottorino et qui lui semblait dérobé à sa mère, elle éprouvait le besoin de lui dire combien elle l'aimait, elle ne pouvait pas la quitter et la combler de caresses.

Mais ce moment qu'elle attendait en tremblant, avec un sentiment indéfinissable de terreur et de désir, s'approchait de plus en plus.

Déjà le Bavaois, désespérant du succès, avait traité avec Azone, et levé le siège. Peu à peu sortaient de Milan pour retourner à leurs terres ou à leurs châteaux les bandes de paysans accourues aux jours du péril pour défendre le cité. Les Limontains, eux aussi, se préparaient à revenir dans leurs montagnes, heureux et fiers de la gloire qu'ils avaient acquise dans ce combat nocturne. Quatre des leurs seulement étaient tombés sous les coups des Allemands.

Les lances du monastère de St-Ambroise devaient rester à Milan, par ordre du Vicaire, et vinrent souhaiter un heureux voyage à leurs amis.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
6 mars 1877. (95)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXII.

(Suite.)

Il commença par permettre à Ottorino de rentrer dans cette maison d'où il avait été exclu pendant si longtemps; et encore ne devait-il y venir qu'à la nuit, de peur que les curieux ne s'en aperçussent et que le bruit n'en arrivât aux oreilles du seigneur de Lucques. Ainsi, la nouvelle de l'élévation de Marco, en décourageant les affaires de Lodrisio et de sa créature, le gouverneur de Rosate, avait rétabli celles de la famille del Balzo.

Quant à Ottorino, les contradictions et les ennuis qu'il avait soufferts à cause de Béatrix n'avaient fait que développer son

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des Études du Lot.

VILLE DE MARSEILLE

Emprunt autorisé par la loi du 24 fév. 1877
SOUSCRIPTION PUBLIQUE
LE JEUDI 8 MARS 1877
à 259,462 OBLIGATIONS 3 0/0
AVEC PRIMES
Remboursables à 400 fr.
 EN 40 ANS.

COUPONS SEMESTRIELS DE 6 FRANCS
 Payables le 31 Janvier et 31 Juillet :
 à Paris, au Crédit foncier de France ;
 à Marseille, à la Recette municipale ;
 dans les Départements, aux Trésoriers
 généraux.

TIRAGES SEMESTRIELS : 15 AVRIL et 15 OCTOBRE
PRIMES : 300,000 fr. par année.
450,000 fr. par semestre.
 SOIT PAR SEMESTRE
 1 obligation remboursée à **100,000**
 4 — — à 10,000 **40,000**
 10 — — à 4,000 **40,000**
150,000

Par exception le premier tirage aura lieu
 le 15 juin prochain. Les souscripteurs y
 concourent avec les numéros de leurs ti-
 tres provisoires.

Prix d'émission :
 350 fr. par obligation libérée à la répartition
 352 fr. 50 par obligation libérée dans les
 délais suivants :
 25 fr. — en souscrivant ;
 77 50 — à la répartition ;
 75 — du 4^e au 10 avril ;

75 » du 1^{er} au 10 mai ;
 100 » du 1^{er} au 10 juin.

352 fr. 50

En raison de l'échelonnement des ver-
 sements, le premier coupon échéant le 31
 juillet 1877 sera de 4 francs. Les titres
 définitifs seront délivrés jouissance du 31
 juillet sans conformité de numéros avec
 les titres provisoires.

100,264 Obligations sont réservées
 par préférence aux porteurs de titres des
 emprunts de la ville de Marseille de 1862,
 1863, 1865 et 1867. Ces souscripteurs
 auront droit dans la répartition à titre
 pour titre et à une soule en espèces,
 variant suivant les emprunts et fixée dans
 un barème distribué aux lieux de sous-
 cription.

Par suite, l'ensemble des obligations
 offertes à la souscription publique est
 formé :

1^o De **159,198** Obligations ;
 2^o Du solde des **100,264** Obligations
 indiquées ci-dessus pour lesquelles
 les porteurs des anciens Emprunts n'au-
 raient pas usé de leur ancien droit de
 préférence.

L'admission de ces Obligations aux
 Bourses de Paris, Marseille et Lyon sera
 demandée immédiatement après la réparti-
 tion.

La Souscription sera ouverte
A PARIS, au Crédit Foncier de
France, rue Neuve-
des-Capucines, 19.
— au Comptoir d'Es-
compte de Paris,

rué Bergère, 14.
A MARSEILLE, à la Recette municipale.
 — à la Trésorerie générale.
 — à la Société Marseillaise
 de Crédit Industriel et
 de Dépôts.

— à l'Agence du Comptoir
 d'Escompte de Paris.
A LYON.... à la Trésorerie générale.
 — à l'Agence du Comptoir
 d'Escompte de Paris.
 — à la Société Lyonnaise de
 Dépôts et Comptes cou-
 rants et de Crédit indus-
 triel.

DANS LES DÉPARTEMENTS : Chez
 MM. les **Trésoriers généraux**
 et chez MM. les **Receveurs par-**
ticuliers des finances.

On peut souscrire dès à présent par
 correspondance, en envoyant les fonds
 sous pli recommandé ; mais les souscrip-
 tions par correspondance ne sont reçues
 que pour six obligations et au-dessus. Les
 souscriptions par liste, ne sont pas ad-
 mises.

La Souscription sera close
le 8 Mars, à 5 heures.

La publication du *Théâtre complet d'E-*
mile Augier se poursuit avec un grand
 succès à la librairie Calmann Lévy. Les
 tomes III et IV, qui viennent de paraître,
 contiennent les pièces suivantes : *La Pierre*
de Touche, — *Le Mariage d'Olympe*. —
La Jeunesse. — *Sapho*, — *Les Lionnes*
pauvres. — *Un beau mariage*. — *Les Ef-*
frontés. Cette belle édition en six volumes
 était réclamée par toutes les bibliothèques

choisies où elle occupera une des pre-
 mières places.

Sommaire des gravures que l'*Univers*
illustré publie dans son numéro de cette
 semaine : le Général Changarnier, séna-
 teur, décédé le 14 février ; M. Amédée
 Pichot, directeur de la *Revue britannique*,
 décédé le 13 février ; Funérailles du gé-
 néral Changarnier aux invalides ; Exposi-
 tion universelle de 1878 : Façades de
 la Section étrangère sur l'une des grandes
 avenues intérieures du Palais du Champ
 de Mars (quatre gravures) ; la Grand-
 mère ; les Modes de Paris, Toilettes de la
 saison ; Chemin de fer suspendu, à New-
 York. — Rébus, Problème d'Échecs.

M. Chartes DELON, bien connu par ses
 ouvrages d'enseignement et de pédagogie,
 vient de publier à la librairie de l'Echo
 de la Sorbonne un petit volume intitulé :
Simplex lectures préparant à l'étude de
l'histoire.

L'individu, la famille, la société en
 général ; les sociétés humaines (état sau-
 vage, état pastoral, état civilisé) sont étu-
 diés par l'auteur sous cette forme claire
 et attrayante qui lui est habituelle, et
 l'enfant, qui aura lu ces pages, compren-
 dra dans le premier livre d'histoire qu'on
 lui mettra entre les mains, une foule de
 termes qui n'auraient eu pour lui qu'un
 sens bien vague sans cette lecture prépa-
 ratoire.

La Serviette magique, article de

première nécessité dans tous les inté-
 rieurs. — Se trouve partout.

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE**
 et de la **Bronchite chronique**,
 traitement nouveau, Broch. de 136
 pages, 11^e édit., suivie de nombreu-
 ses observations par le Docteur Jules
 BOYER (de Paris). — Envoi franco
 contre 1 fr. 50 en timb. poste à
 M. DELAHAYE, libr.-édit., 23, pl. de
 l'Ecole-de-Médecine, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne
 met en vente le mardi, par séries hebdo-
 madaires à 45c., une nouvelle réimpression
 de l'*Echo de la Sorbonne*, cours complet
 d'enseignement secondaire en trois années,
 rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos,
 J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte
 Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Mont-
 mahou, Eugène Talbot, etc. Nous pou-
 vons sans crainte recommander cet utile
 recueil, admis d'ailleurs dans les biblio-
 thèques scolaires, donné en prix dans les
 lycées et collèges et récompensé à l'exposi-
 tion universelle de Vienne.

Pour tous les extraits et articles non-signés,
 Le propriétaire-gérant, A. Layton.

La plus ancienne Chocolaterie de France

Chocolat Pailhasson
DE LOURDES

Maison fondée en 1729.

Lauréat des expositions, ex-fournisseur breveté de l'Impératrice.
 Principal dépositaire à Cahors. — M. Espéret, rue de la Mairie.

PHTISIE
BRONCHITE
RHUME-TOUX

GOUDRON DE GUYOT | **CAPSULES de GOUDRON**
 (Liquueur concentrée et titrée) | de GUYOT
 2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

Nombreuses imitations (1)

Toute personne désirant employer le véritable pro-
 duit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris,
 devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature
 GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans
 la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces
 produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de
 goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation
 que des produits qui portent sa signature.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille
 boulevard Nord, à CAHORS.
 Grand assortiment de Bouquets d'E-
 glise ; Vases en porcelaine ; Flambeaux
 en verre et Fournitures pour fleurs ;
 Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; Galons
 et devant d'autel brodé or.

MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Psoriasis,
 Boutons, Démangeaisons, etc.

POMMADE SOUVERAINE

de GARRÉ, Pharmaciens à Bergerac et Tours

Exiger MARQUE déposée et incrustée dans LE POT.



Prix du Pot : 2 f. 50 Par poste : 3 f. 50.
 A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

CONTOU

BOULANGER

Rue Saint-James, à Cahors.
 PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.
FAIT DES COQUES
 Tous les Dimanches.

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide
 des Irritations de poitrine, Rhumes, Bron-
 chites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes,
 Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes
 les pharmacies, 1 50 la Boîte de 10 feuilles.
 Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre
 et le plus efficace contre la Constipation,
 la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc.
 2 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

SIROP ET PATE DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Contre les Rhumes, la Bronchite, la Grippe et toutes les Affections de poitrine. —
 Pour obtenir sûrement les effets de la Codéine, exiger la signature manuscrite : BERTHÉ, MM. Réveil,
 Chevalier, O. Henry, professeurs et membres de l'Académie de Médecine, ayant constaté, dans
 un rapport authentique, que, en moyenne, 25 à 50 pour 100 des imitations ou contrefaçons des
 SIROP ET PATE DE BERTHÉ ne contenaient pas de codéine. — Dans toutes les bonnes Pharm.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, Pharmacien, docteur ès-Sciences.

Le fer fait partie intégrante du sang. Lorsqu'il vient à disparaître,
 il y a dépérissement ; le visage devient pâle, l'appétit disparaît et le
 sang perd sa couleur vermeille naturelle.

Les pilules, poudres, dragées à base de fer, employées pour le re-
 constituer, ont le grand inconvénient de contenir le fer à l'état
 insoluble, de donner du fer à dissoudre à un estomac déjà malade,
 de provoquer de la constipation et souvent de noircir les dents. Le
Phosphate de fer soluble de Leras n'a aucun de ces inconvé-
 nients : c'est un liquide clair, limpide, sans goût ni saveur, qui,
 outre le fer, contient l'élément phosphaté, principe régénérateur des os.
 Il produit des effets merveilleux dans tous les cas où il y a
 appauvrissement du sang, guérit les pâles couleurs, les crampes et
 tiraillements d'estomac, facilite le développement des jeunes filles,
 régularise le travail de la menstruation et fait disparaître
 la leucorrhée.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

ASINÉVIE
CIGARETTES INDIENNES

AU CANNABIS INDICA

de GRIMAULT & C^{ie}, Pharmaciens à Paris

Il suffit d'inspirer la fumée des Cigarettes au Cannabis indica, pour faire
 disparaître les plus violents accès d'asthme, la toux nerveuse, l'enroue-
 ment, l'extinction de voix, les névralgies faciales, l'insomnie et com-
 battre la phthisie laryngée, et toutes les affections des voies respiratoires.

Dépôt dans les principales Pharmacies.

LA SERVIETTE MAGIQUE

Est garantie parfaite pour remettre instantanément à neuf, par le
 simple frottement, sans poudre, ni pâte, ni peau :

Or, Argenterie, Ruolz, Plaqué, Métal anglais, Cuivre poli, Fer, Acier.
 La Serviette Magique spéciale | La Serviette double pour cui-
 pour l'argenterie et le métal | vre, acier, fer, ornements d'églí-
 blanc se vend : 1 fr. 60 la boîte | ses, armes, etc., se vend : 3 f. 25
 de 3 ; franco en France : 2 fr. | lab^e de 3 ; franco en France : 4 fr.

La petite Serviette à bijoux pour l'or, les bijoux, les pipes
 en écume : 1 f. 50 la boîte de 6 ; franco en France, 2 fr.
Ecrire à F. AMPENOT, 3, r. du 4-Septembre, Paris.
 En Vente chez tous les quincailliers, marchands de ruolz, bijoutiers, etc.

MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

DIDIER, 20, boulevard Poissonnière, Paris.

GUÉRISON CERTAINE, par son emploi, de toutes les **Maladies**
 de l'estomac (*Dyspepsies, Gastrites, Gastralgies*), de celles des
Intestins et du Foie, des **Dartres**, des **Hémorrhoides**, des
Congestions, des **Constipations opiniâtres**, des **Rhuma-**
tismes, des **Affections utérines**. — MM. TROUSSEAU et PIDOUX, dans
 leur *Traité de Thérapeutique*, recommandent d'une manière toute parti-
 culière ce médicament comme en ayant obtenu les meilleurs résultats dans
 les différentes affections citées.

Dépôts à Cahors, Vinel pharmacien ; à Figeac, Houillé, épicier.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines,
 maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour
 les enfants et détruit les propriétés irritantes du
 Café des fles, auquel on peut utilement le mêler.
 Il calme les irritations et donne de l'embonpoint.
 — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nom-
 breuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut
 exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des
 bouts du paquet et à l'autre la signature :



LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles.

LE JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS

(7^e année) Rue de la CHAUSSÉE-D'ANTIN, 18, Paris.

Propriété de la Société Française Financière
 (anonyme) au capital de Trois Millions

Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.
 Paraît chaque dimanche. — 16 pages de texte.
 Liste des anciens tirages.
 Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.

ABONNEMENTS :
 Paris et Départements **3 FR. PAR AN**
 Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.

L'ABONNÉ D'UN AN reçoit EN PRIME GRATUITE

Un beau **PORTEFEUILLE FINANCIER**
 avec un Traité de Bourse de 200 pages.